

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil d'Authier-Nord, exceptionnellement mercredi le 3 octobre 2018 à 19h33.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillères et les conseillers suivants : Lorrie Gagnon, Noëlla Dubé, Gilles Dubé et Steve Bruneau. Madame Élise Gagnon agit comme secrétaire.

Sont absentes, les conseillères Andrée Labranche et Cécile Hélie. Ce soir, madame Hélie représente la municipalité à une réunion à La Sarre et à laquelle il sera présenté l'étude « Scénarios et prévisions budgétaires dans le cadre de l'optimisation des services en sécurité incendie ».

Public : Messieurs Édouard Neveu, Jean-Marc Neveu et Fernand Major.

1-Adoption de l'ordre du jour.

2018-10-01 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2-Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2018.

2018-10-02 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que le procès-verbal du 5 septembre 2018 soit accepté tel que présenté en y apportant les corrections suivantes : au point 10, 7^e phrase, enlever **deux périodes** et **écrire entre le 21 septembre 2018 et le 30 mai 2019**, enlever le mot **hivernal**, lire **cueillette** des ordures et non **récolte**, et **de la** récupération et à la toute fin, à la suite de MTQ, ajouter **et la MRC**, au point 16, lire **passeront de maison en maison**, et **pour avoir** un camion de pompiers **sur les lieux**.

3-Affaires en découlant.

Le maire fait un compte-rendu du rapport de l'étude « Scénarios et prévisions budgétaires dans le cadre de l'optimisation des services en sécurité incendie ».

4-Approbation des comptes.

2018-10-03 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que les dépenses suivantes soient adoptées.

Salaires payés en septembre	:	6,570.41\$
Comptes payés en septembre	:	23,895.11\$
Comptes à payer en octobre	:	<u>12,707.24\$</u>
Pour un total	:	43,172.76\$

5-Adoption de la correspondance.

2018-10-04 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

6-Période de questions (10 minutes).

Monsieur Jean-Marc Neveu présente un nouveau scénario (tableau) relatif à une coupe de bois qui pourrait se faire sur d'autres lots de la municipalité (4 465 602, anciens lots 13-14-15-16, Rang 7). Une rencontre aura lieu sous peu afin de prendre une décision quant à ce projet.

Monsieur Fernand Major fait un retour sur sa demande quant aux lignes de lots (séance du 5 septembre 2018), sur les changements apportés au schéma d'aménagement (changements apportés sur les limites des affectations du territoire en zone agricole permanente), et veut des informations concernant la pelle excavatrice/débroussailleuse.

7-MAMOT. Résolution concernant les coûts réalisés et inscrits pour l'année 2018 dans le cadre de la TECQ 2014-2018.

2018-10-05

Résolution concernant les coûts réalisés et inscrits pour l'année 2018 dans le cadre de la TECQ 2014-2018.

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

8-Adoption du Règlement 2018-04 modifiant le Règlement 2016-07 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

2018-10-06

RÈGLEMENT NO 2018-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-07 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ D'AUTHIER-NORD

ATTENDU QUE

suite à l'adoption de la *loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (PL 155), il y a lieu de modifier le code

d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité d'Authier-Nord;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné, ainsi qu'une présentation du projet de règlement a été lu par la conseillère Noëlla Dubé à la séance régulière du conseil le 5 septembre 2018 ;

ATTENDU QU' un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 10 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE le Règlement 2016-07 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité d'Authier-Nord est modifié par l'insertion, en ce que ci-après :

« Règle 6 – L'obligation de loyauté »

L'employé doit être loyal et fidèle à ses engagements envers l'employeur.

ARTICLE 1 Sans limiter la portée de ce qui précède, toute personne qui quitte son emploi au sein de la municipalité d'Authier-Nord ne doit pas tirer un avantage indu des fonctions qu'elle y a occupées.

Dans les douze (12) mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. Le directeur général et son adjoint;
2. Le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. Tout autre employé désigné par le conseil municipal;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures. »

ARTICLE 2 Une copie de l'attestation de la modification au code d'éthique et de déontologie est versée au dossier de chaque employé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le Règlement 2018-04 modifiant le Règlement 2016-07 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité d'Authier-Nord.

9-Régie intermunicipale des déchets : Prévisions budgétaires 2019.

2018-10-07 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu d'accepter les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon au montant de 162,798\$, mais en gardant le point « Salaire » ouvert car il pourrait y avoir changement.

10-Projet mini-forêt 2018

Le projet n'a pu être réalisé cette année.

11-Demande de soumission pour le déblaiement des cours de l'édifice municipal, de la salle municipale et de la borne fontaine pour l'hiver 2018-2019.

2018-10-08 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu qu'une demande de soumission soit envoyée à la compagnie R.Y. Auger s.e.n.r., pour le déblaiement des cours de l'édifice municipal, de la salle municipale et de la borne fontaine pour l'hiver 2018-2019.

- 12- Demande de soumission pour le déneigement de la rue Lefebvre et des avenues Poirier et Lacerte pour l'hiver 2018-2019.**
2018-10-09 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu qu'une demande de soumission soit envoyée à la compagnie Proulx et Genesse Inc. pour le déneigement de la rue Lefebvre, des avenues Poirier et Lacerte pour l'hiver 2018-2019.
- 13-Communiqué de la municipalité d'Authier.**
La municipalité d'Authier a fait parvenir un communiqué concernant la répartition et l'entretien des routes secondaires sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. La municipalité d'Authier fait part également du piètre état de la route asphaltée qui relie Authier et Authier-Nord.
- 14- Les Éditions juridiques. Mise à jour. (388.50\$)**
2018-10-10 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu d'acquitter la facture de 388.50\$ pour les mises à jour du Code civil, du Code municipal et des Lois municipales et ce, du 01-11-2018 au 31-10-2019.
- 15-La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Demande de don.**
2018-10-11 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu de faire parvenir un don de 100\$ à la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.
- 16-Demande des enseignantes du pavillon d'Authier-Nord.**
Les enseignantes du pavillon d'Authier-Nord ont fait une demande à la municipalité concernant l'achat d'un panier de basket-ball extérieur pour les élèves du dernier cycle.
- 2018-10-12 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que la municipalité fasse l'achat de deux paniers de basket-ball pour l'extérieur pour le pavillon d'Authier-Nord. Ces achats seront offerts en collaboration avec Action-Santé-l'Envolée d'Abitibi-Ouest.
- 17-Monsieur Gilles Benoît.**
Monsieur Gilles Benoît a transporté la pelle excavatrice de la municipalité à quelques reprises. Celui-ci voudrait que la municipalité verse le montant de ces transports à des fondations de notre choix. Monsieur Benoît a, par la suite, loué la pelle pour des travaux sur son lot. Après discussion, il est recommandé de faire une facture pour la location de la pelle et lui demander de nous fournir une facture quant à ses transports faits pour la municipalité.
- 18-Période de questions.**
Aucune question.
- 19-Questions diverses.**
Ponceaux à vendre : 25\$ pour un 18'' de diamètre et 50\$ pour un 24'' et/ou 30'' de diamètre.
Sunny Beauséjour : Monsieur Beauséjour continue ses travaux. Vérifier auprès d'Hydro-Québec quelle est la distance permise entre le fil électrique et son toit de garage.
Équipements sportifs : Les coûts rattachés aux achats d'équipements sportifs dans le cadre du projet « Pour des aînés plus actifs et impliqués » totalisent 20,000\$.
- 2018-10-13 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyé par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu de faire une demande de commandite ou partenariat à la caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest de 10,000\$, ce qui nous permettrait de faire l'achat d'équipements sportifs dans le cadre du projet « Pour des aînés plus actifs et impliqués ».
- Chaises en bois** : Celles-ci seront remises dans l'église.
Voirie : Des ponceaux seront changés.
Sûreté du Québec : Les intérêts encourus seront payés par la municipalité et la MRC remboursera celle-ci après avoir reçu la confirmation du paiement.

Halloween : Le comité des Sports et Loisirs d'Authier-Nord demande une commandite pour leur soirée d'Halloween.

2018-10-14

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu de faire un don de 100\$ au Comité des Sports et Loisirs d'Authier-Nord pour des prix de participation à l'occasion de leur soirée d'Halloween.

19-Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 22h05.

Alain Gagnon, maire

Élise Gagnon, Dir. Gén. Sec. Très.